



DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2022

Nombre de Conseillers : 19
Présents : 14
Votants : 19

L'an deux mille vingt-deux, le six juillet, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame la Maire d'Arbonne.
Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juillet 2022

Etaient présents : Marie-Josèphe MIALOCQ, Patrick ALLEGROTTI, Dany EUSTACHE, Christiane URKIA-MARTIN, Jacqueline PEIGNEGUY, Valentin TELLECHEA, Christian DURROTY, Patricia VIALLE, Alain BRUDNER, Sophie KONSTANTINOVICH, Myriam COULOUMIERS, Aurélie BELASCAIN, Benat ARLA, Zigor GOEASKOETXEA

Excusés : Kathy COELHO (donne pouvoir à Dany EUSTACHE), Céline MAZEROLLES (donne pouvoir à Alain BRUDNER), Benoît COVILLE (donne pouvoir à Christian DURROTY), Alain PARIOLEAU (donne pouvoir à Patrick ALLEGROTTI), Marie BLEIKER (donne pouvoir à Christiane URKIA-MARTIN).

DCM 17/2022 – ACHAT ET REVENTE D'UN TERRAIN

Rapporteur : M. Dany EUSTACHE

Dans le cadre de l'aménagement d'un lotissement dans le quartier de Gaztelu, la société Nexity Foncier Conseil s'est engagée à vendre un terrain à prix abordable en respectant les plafonds de l'accession sociale. Cependant, la commune a souhaité qu'une clause anti-spéculative soit impérativement associée à l'acquisition de ce terrain. La société Nexity Foncier Conseil en tant que promoteur privé ne peut pas vendre un terrain avec une clause anti-spéculative. Il est proposé que la commune achète le terrain à la société Nexity Foncier Conseil, puis le revende à des acquéreurs éligibles à l'accession sociale avec une clause anti-spéculative.

L'estimation des domaines a été demandée et reçue le 05/05/2022.

Etape 1 :

Vente du lot 6 du lotissement « Nere Kastilua » par NEXITY à la COMMUNE D'ARBONNE : Il a été accordé par un permis d'aménager le 20/08/2020 sous le n° 64 03520B0003 et un permis d'aménager modificatif le 16/02/2021 sous le n° 64 03520B0003 M01 pour modifier la notice de présentation page 1, paragraphe B, comme suit : « Sur le lot, il sera édifié 2 maisons jumelées à destination sociale ».

Prix : 72 000 EUROS TTC (soixante-douze mille euros TTC).

Etape 2 :

Vente du lot 6 du lotissement « Nere Kastilua » de la COMMUNE D'ARBONNE à des acheteurs éligibles à l'accession sociale avec clause anti spéculative de 25 ans jointe en annexe et approuvé par la commission urbanisme du 16 juin 2022.

Prix : 80 000 EUROS TTC pour réaliser une opération blanche avec les frais de la vente précédente.

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

SLOW

ID : 064-216400358-20220706-DCM1720222-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité des présents de :

- 1- D'ACHETER le terrain à la société Nexity Foncier Conseil,**
- 2- DE REVENDRE le terrain à 2 acquéreurs éligibles à l'accession sociale avec une clause anti-spéculative de 25 ans qui sera jointe à l'acte de vente.**
- 3- D'AUTORISER Madame la Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Arbonne, le 7 juillet 2022

Mme la Maire

Marie José MIALOCQ

